

21.5.2013

B7-0198/8

**Amendement 8**

**Franziska Keller**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**B7-0198/2013**

**David Martin, Vital Moreira**

au nom de la commission du commerce international

Rétablissement du bénéfice des préférences tarifaires généralisées à la Birmanie / au Myanmar

**Proposition de résolution**

**Visa 5 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*– vu le règlement (CE) n° 978/2012 du Conseil du 25 octobre 2012<sup>1</sup> appliquant un schéma de préférences tarifaires généralisées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014,*

---

<sup>1</sup> JO L 303 du 31.10.2012, p. 1.

Or. een

21.5.2013

B7-0198/9

**Amendement 9**

**Franziska Keller**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**B7-0198/2013**

**David Martin, Vital Moreira**

au nom de la commission du commerce international

Rétablissement du bénéfice des préférences tarifaires généralisées à la Birmanie / au Myanmar

**Proposition de résolution**

**Visa 6 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*– vu la stratégie commune Myanmar/OIT pour l'élimination du travail forcé d'ici le 31 décembre 2015, telle que les autorités du Myanmar l'ont approuvée le 5 juillet 2012,*

Or. en

21.5.2013

B7-0198/10

**Amendement 10**

**Franziska Keller**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**David Martin, Vital Moreira**

au nom de la commission du commerce international

Rétablissement du bénéfice des préférences tarifaires généralisées à la Birmanie / au Myanmar

**B7-0198/2013**

**Proposition de résolution**

**Visa 8**

*Proposition de résolution*

– vu le rapport du **25 septembre 2012** du rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en Birmanie / au Myanmar,

*Amendement*

– vu le rapport du **6 mars 2013** du rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en Birmanie / au Myanmar,

Or. en

21.5.2013

B7-0198/11

**Amendement 11**

**Franziska Keller**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**B7-0198/2013**

**David Martin, Vital Moreira**

au nom de la commission du commerce international

Rétablissement du bénéfice des préférences tarifaires généralisées à la Birmanie / au Myanmar

**Proposition de résolution**

**Considérant A**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

A. considérant que la situation des droits de l'homme demeure fragile en Birmanie / au Myanmar en dépit des initiatives lancées par le gouvernement du président Thein Sein;

A. considérant que la situation des droits de l'homme demeure fragile *et préoccupante* en Birmanie / au Myanmar en dépit des initiatives lancées par le gouvernement du président Thein Sein;

Or. en

21.5.2013

B7-0198/12

**Amendement 12**

**Franziska Keller**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**B7-0198/2013**

**David Martin, Vital Moreira**

au nom de la commission du commerce international

Rétablissement du bénéfice des préférences tarifaires généralisées à la Birmanie / au Myanmar

**Proposition de résolution**

**Considérant E**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

E. considérant que l'OIT chiffre à quelque 5 000 le nombre d'enfants soldats que compte encore la Birmanie / le Myanmar;

E. considérant *que, d'après l'OIT, des pratiques de travail forcé continuent d'être employées et* que l'OIT chiffre à quelque 5 000 le nombre d'enfants soldats que compte encore la Birmanie / le Myanmar;

Or. en

21.5.2013

B7-0198/13

**Amendement 13**

**Franziska Keller**

au nom du groupe Verts/ALE

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**B7-0198/2013**

**David Martin, Vital Moreira**

au nom de la commission du commerce international

Rétablissement du bénéfice des préférences tarifaires généralisées à la Birmanie / au Myanmar

**Proposition de résolution**

**Considérant F bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*F bis. considérant qu'en mars 2013 le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a adopté une résolution sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, qui salue les évolutions très positives qui ont lieu dans ce pays, mais exprime néanmoins des craintes quant aux nombreuses violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international qui perdurent, et fait part d'une vive préoccupation en ce qui concerne la situation dans les États de Rakhine et de Kachin; considérant que cette résolution a été proposée par l'Union européenne et adoptée à l'unanimité;*

Or. en

21.5.2013

B7-0198/14

**Amendement 14**

**Franziska Keller**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**B7-0198/2013**

**David Martin, Vital Moreira**

au nom de la commission du commerce international

Rétablissement du bénéfice des préférences tarifaires généralisées à la Birmanie / au Myanmar

**Proposition de résolution**

**Considérant F ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*F ter. considérant que des sources crédibles accusent le gouvernement birman d'être impliqué dans une campagne de nettoyage ethnique et dans des crimes contre l'humanité à l'encontre des Rohingyas, ce qui a entraîné une profonde ségrégation religieuse dans l'État de Rakhine;*

Or. en

21.5.2013

B7-0198/15

**Amendement 15**

**Franziska Keller**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**David Martin, Vital Moreira**

au nom de la commission du commerce international

Rétablissement du bénéfice des préférences tarifaires généralisées à la Birmanie / au Myanmar

**B7-0198/2013**

**Proposition de résolution**

**Considérant F quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*F quater. considérant que près de 130 000 Rohingyas déplacés dans des camps et autres zones ont été privés d'accès à l'aide humanitaire et de leur liberté de circulation, et qu'ils continuent de subir des persécutions persistantes; considérant que nombre d'entre eux sont confinés dans des zones sujettes aux inondations où ils sont exposés à une catastrophe humanitaire à l'approche de la saison des pluies et de la menace de cyclones;*

Or. en

21.5.2013

B7-0198/16

**Amendement 16**

**Franziska Keller**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**B7-0198/2013**

**David Martin, Vital Moreira**

au nom de la commission du commerce international

Rétablissement du bénéfice des préférences tarifaires généralisées à la Birmanie / au Myanmar

**Proposition de résolution**

**Considérant F quinquies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*F quinquies. considérant que des dizaines de milliers de Rohingyas ont fui le pays par la mer depuis le mois de juin, dans l'espoir d'atteindre le Bangladesh, la Malaisie ou la Thaïlande, et considérant que des centaines d'entre eux ont perdu la vie dans des navires qui ont coulé ou en étant repoussés en mer;*

Or. en

21.5.2013

B7-0198/17

**Amendement 17**  
**Franziska Keller**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**David Martin, Vital Moreira**  
au nom de la commission du commerce international  
Rétablissement du bénéfice des préférences tarifaires généralisées à la Birmanie / au  
Myanmar

**B7-0198/2013**

**Proposition de résolution**  
**Considérant F sexies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*F sexies. considérant qu'au titre du règlement (CE) n° 732/2008, le bénéfice des régimes préférentiels peut être retiré en cas de violation grave et systématique des principes définis dans 16 principales conventions relatives aux droits de l'homme et aux droits des travailleurs, sur la base des conclusions des organismes de contrôle pertinents; considérant que le Myanmar n'est pas partie à 12 de ces 16 conventions; considérant que les résultats du Myanmar en matière de ratification de ces instruments principaux sont parmi les plus faibles du monde; considérant que l'Union européenne ne peut s'appuyer sur les conclusions des organismes de contrôle relatifs à ces conventions si le Myanmar n'est pas partie auxdites conventions;*

Or. en

21.5.2013

B7-0198/18

**Amendement 18**

**Franziska Keller**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**David Martin, Vital Moreira**

au nom de la commission du commerce international

Rétablissement du bénéfice des préférences tarifaires généralisées à la Birmanie / au Myanmar

**B7-0198/2013**

**Proposition de résolution**

**Considérant F septies**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*F septies. considérant que, le 2 mai 2013, le Président des États-Unis, Barack Obama, a prorogé d'une année supplémentaire le National Emergencies Act qui interdit aux entreprises et personnes des États-Unis d'investir ou de faire des affaires avec des ressortissants du Myanmar impliqués dans la répression à l'encontre du mouvement démocratique depuis le milieu des années 1990; considérant que dans sa lettre au Congrès du 2 mai 2013 expliquant cette décision, le Président Obama a déclaré qu'en dépit des grands efforts déployés par la Birmanie dans ses tentatives de réforme, la situation dans le pays continue de représenter une menace inhabituelle et extraordinaire pour la sécurité nationale et la politique étrangère des États-Unis;*

Or. en

**Amendement 19****Franziska Keller**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution****David Martin, Vital Moreira**

au nom de la commission du commerce international

Rétablissement du bénéfice des préférences tarifaires généralisées à la Birmanie / au Myanmar

**B7-0198/2013****Proposition de résolution****Paragraphe 1***Proposition de résolution*

1. reconnaît l'avancée significative que constitue la mise en œuvre de réformes démocratiques au cours de l'année écoulée par le président Thein Sein et les autres réformateurs en Birmanie / au Myanmar, qui a amené la Commission à proposer le rétablissement du bénéfice des préférences tarifaires généralisées en faveur de la Birmanie / du Myanmar; les encourage à progresser d'urgence dans cette voie, de manière à conférer un caractère permanent et durable à ce processus de démocratisation parfaite, à la consolidation de l'état de droit ainsi qu'au respect de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales;

*Amendement*

1. reconnaît l'avancée significative que constitue la mise en œuvre de réformes démocratiques au cours de l'année écoulée par le président Thein Sein et les autres réformateurs en Birmanie / au Myanmar, qui a amené la Commission à proposer le rétablissement du bénéfice des préférences tarifaires généralisées en faveur de la Birmanie / du Myanmar; les encourage à progresser d'urgence dans cette voie, de manière à conférer un caractère permanent et durable à ce processus de démocratisation parfaite, à la consolidation de l'état de droit ainsi qu'au respect de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales; ***invite les institutions de l'Union européenne à tenir compte de la liste de questions ci-dessous avant d'étendre davantage l'engagement de l'Union vis-à-vis de la Birmanie:***

***Questions ayant trait au respect, par les autorités du Myanmar, des grands principes énoncés dans les conventions des Nations unies/de l'OIT répertoriées à l'annexe VIII, partie A, du règlement SPG ((CE) n° 978/2012)***

***1. Libération de tous les prisonniers politiques, sans délai et sans condition, et avec le rétablissement total de leurs droits***

*et de leurs libertés;*

*2. Mesures prises pour mettre un terme aux discriminations, aux violations des droits de l'homme, aux violences, aux déplacements et au dénuement économique touchant des personnes qui appartiennent à des minorités nationales ou ethniques, religieuses ou linguistiques;*

*3. Action visant à améliorer de manière significative la situation de la minorité Rohingya de l'État de Rakhine et conduite d'une enquête impartiale sur les actes de violence de juin et octobre 2012 et poursuites contre leurs auteurs; modification des lois et des dispositions administratives/réglementaires qui dénie aux Rohingyas, entre autres, le droit à l'enregistrement des naissances, la capacité au mariage, la liberté de mouvement et le droit à une nationalité, notamment par la révision de la loi sur la citoyenneté de 1982 conformément aux normes internationales;*

*4. Droit pour les Nations unies et autres agences humanitaires d'accéder sans restriction à toutes les personnes qui se trouvent dans le besoin dans les régions ethniques, y compris dans les États de Rakhine et de Kachin;*

*5. Progrès concrets dans les négociations de paix avec les groupes ethniques, en vue d'une résolution politique durable des conflits et d'une réconciliation nationale;*

*6. Adoption d'une loi globale de réforme des médias autorisant les médias libres et indépendants;*

*7. Respect de la liberté d'association et de réunion, y compris la révision de la loi sur le droit de réunion en public, conformément aux normes internationales;*

*8. Liberté pour les défenseurs des droits de l'homme de mener leurs activités, en*

*toute sûreté et sécurité;*

*9. Mise en œuvre effective des plans d'action Myanmar - OIT concernant l'élimination du travail forcé d'ici 2015;*

*10. Abolition de l'enrôlement forcé et de l'utilisation d'enfants par les forces armées du Myanmar, y compris par les gardes-frontières, et mise en œuvre du plan d'action signé avec les Nations unies en 2012 pour empêcher l'enrôlement d'enfants soldats;*

*11. Mesures prises pour lutter contre la confiscation de terres et les expulsions de force, y compris par la voie législative, ce qui comprend des engagements à éviter les déplacements lorsque c'est possible, à éviter les expulsions de force, à anticiper et à éviter les répercussions dommageables sur le plan social et économique, à assurer l'indemnisation en cas de perte de biens, à réinstaller correctement les personnes déplacées en assurant leur consultation et leur participation, à rétablir et à améliorer les moyens de subsistance perdus et à fournir un logement adéquat et une sécurité d'occupation aux personnes déplacées, la révision de la loi sur les terres agricoles et de la loi sur la gestion des terres vacantes, des jachères et des terres vierges, de manière à donner la possibilité de recours judiciaires aux victimes de l'accaparement des terres, la mise en place d'un processus équitable, impartial et transparent pour le traitement des revendications foncières et l'instauration d'une procédure pour l'enregistrement des titres fonciers qui tiennent compte des formes traditionnelles de propriété foncière et d'utilisation des terres;*

*12. Révision du cadre électoral conformément aux normes internationales;*

*13. Adoption d'une législation instituant*

*la commission nationale des droits de  
l'homme du Myanmar conformément aux  
principes de Paris;*

Or. en

21.5.2013

B7-0198/20

**Amendement 20**  
**Franziska Keller**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**David Martin, Vital Moreira**  
au nom de la commission du commerce international  
Rétablissement du bénéfice des préférences tarifaires généralisées à la Birmanie / au  
Myanmar

**B7-0198/2013**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2**

*Proposition de résolution*

2. demande **la poursuite des** pourparlers de paix avec les groupes ethniques, notamment les Kachins, **et invite instamment à mettre** un terme à la répression **frappant les** Rohingyas, **qui continuent de se voir refuser certains droits civiques;**

*Amendement*

2. demande **l'accomplissement de progrès concrets dans les** pourparlers de paix avec les groupes ethniques, notamment les Kachins, **en vue d'une résolution politique durable des conflits et d'une réconciliation nationale; demande une action résolue des autorités pour protéger les Rohingyas déplacés des abus et des inondations, leur garantir l'accès à une aide et la liberté de circulation; demande par ailleurs qu'il soit mis** un terme à la répression **à l'encontre des** Rohingyas, **y compris par la révision de la loi sur la citoyenneté de 1982; demande aux autorités du Myanmar de veiller à ce que les auteurs des crimes commis contre les Rohingyas en juin et octobre 2012 répondent de leurs actes, d'accepter la mise en place d'une commission internationale indépendante pour enquêter sur les allégations de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité dans l'État de Rakhine, pour localiser les victimes et pour réparer les préjudices subis;**

Or. en

AM\937064FR.doc

PE509.830v01-00

21.5.2013

B7-0198/21

**Amendement 21**

**Franziska Keller**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**David Martin, Vital Moreira**

au nom de la commission du commerce international

Rétablissement du bénéfice des préférences tarifaires généralisées à la Birmanie / au Myanmar

**B7-0198/2013**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. demande au gouvernement de la Birmanie / du Myanmar d'adhérer aux principes de bonne gouvernance et de libérer sans attendre et sans condition l'ensemble des prisonniers politiques encore incarcérés; demande par ailleurs au gouvernement de garantir le respect de la liberté d'opinion et d'expression ainsi que de la liberté de réunion et d'association, et de *continuer à œuvrer, en étroite coopération avec les organisations telles que l'OIT, à l'éradication du travail forcé tout en veillant à ce que la mise en œuvre de la législation sur les syndicats, les regroupements et les manifestations pacifiques soit conforme aux normes internationales applicables dans le domaine des droits de l'homme;*

*Amendement*

3. demande au gouvernement de la Birmanie / du Myanmar d'adhérer aux principes de bonne gouvernance et de libérer sans attendre et sans condition l'ensemble des prisonniers politiques encore incarcérés; demande par ailleurs au gouvernement de garantir le respect de la liberté d'opinion et d'expression ainsi que de la liberté de réunion et d'association, et de *garantir la sécurité, la sûreté et la liberté aux défenseurs des droits de l'homme dans la poursuite de leurs activités; souligne l'importance d'adopter une législation instituant la commission nationale des droits de l'homme du Myanmar conformément aux principes de Paris;*

Or. en

21.5.2013

B7-0198/22

**Amendement 22**

**Franziska Keller**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**B7-0198/2013**

**David Martin, Vital Moreira**

au nom de la commission du commerce international

Rétablissement du bénéfice des préférences tarifaires généralisées à la Birmanie / au Myanmar

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*3 bis. demande au gouvernement de la Birmanie de mettre pleinement en œuvre son plan d'action commun avec l'OIT concernant l'élimination du travail forcé d'ici le 31 décembre 2015 et de poursuivre sa coopération étroite avec des organisations telles que l'OIT afin d'éradiquer cette pratique et de s'assurer que la mise en œuvre de lois sur les organisations du travail et sur les manifestations et rassemblements pacifiques est conforme aux normes internationales en matière de droits de l'homme;*

Or. en

21.5.2013

B7-0198/23

**Amendement 23**

**Franziska Keller**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**David Martin, Vital Moreira**

au nom de la commission du commerce international

Rétablissement du bénéfice des préférences tarifaires généralisées à la Birmanie / au Myanmar

**B7-0198/2013**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 7**

*Proposition de résolution*

7. demande au gouvernement de la Birmanie / du Myanmar de ***veiller à protéger les*** exploitants agricoles et ***les populations locales contre les confiscations de terre et les expulsions forcées, conformément aux normes internationales, et note avec inquiétude*** que tant la Constitution que la loi sur les terres cultivées et la loi sur la gestion des terres vierges autorisent le gouvernement à confisquer les terrains au bénéfice de tout projet, dès lors qu'il fait valoir un "intérêt national", ainsi qu'à utiliser l'ensemble des terrains "vagues" qui sont parfois occupés et procurent un moyen de subsistance aux populations locales; fait par ailleurs remarquer que certains hommes d'affaires bien introduits invoquent la loi pour enregistrer ces terres à leurs noms;

*Amendement*

7. demande au gouvernement de la Birmanie / du Myanmar de ***régler le grave problème de l'accaparement des terres et de l'éviction forcée des*** exploitants agricoles et ***des populations locales; s'inquiète*** que tant la Constitution que la loi sur les terres cultivées et la loi sur la gestion des terres vierges autorisent le gouvernement à confisquer les terrains au bénéfice de tout projet, dès lors qu'il fait valoir un "intérêt national", ainsi qu'à utiliser l'ensemble des terrains "vagues" qui sont parfois occupés et procurent un moyen de subsistance aux populations locales; ***demande que ces deux lois soient révisées conformément aux normes internationales;*** fait par ailleurs remarquer que certains hommes d'affaires bien introduits invoquent la loi pour enregistrer ces terres à leurs noms; ***demande au gouvernement de la Birmanie / du Myanmar de mettre en place une législation des droits fonciers qui soit conforme aux normes internationales;***

Or. en

AM\937064FR.doc

PE509.830v01-00

21.5.2013

B7-0198/24

**Amendement 24**

**Franziska Keller**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**B7-0198/2013**

**David Martin, Vital Moreira**

au nom de la commission du commerce international

Rétablissement du bénéfice des préférences tarifaires généralisées à la Birmanie / au Myanmar

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 17 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*17 bis. demande à la Commission, lorsqu'elle soumettra au Parlement et au Conseil un acte délégué pour la continuation du schéma de préférences tarifaires généralisées pour le Myanmar après le 1<sup>er</sup> janvier 2014 au titre du règlement (UE) n° 978/2012, d'inclure comme condition préalable un rapport démontrant l'absence de violation grave et systématique des principes établis dans les conventions énumérées à l'annexe VIII, partie A, dudit règlement; demande à la Commission d'accorder une attention particulière aux questions énumérées dans cette annexe lorsqu'elle rédigera le rapport; invite instamment la Commission à encourager les autorités du Myanmar à adhérer aux principales conventions relatives aux droits de l'homme et aux droits des travailleurs mentionnées à l'annexe du règlement sur les préférences tarifaires généralisées;*

Or. en

21.5.2013

B7-0198/25

**Amendement 25**

**Franziska Keller**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**B7-0198/2013**

**David Martin, Vital Moreira**

au nom de la commission du commerce international

Rétablissement du bénéfice des préférences tarifaires généralisées à la Birmanie / au Myanmar

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 18 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*18 bis. demande au SEAE de consulter le Parlement et de le tenir informé du processus de mise en place d'un dialogue sur les droits de l'homme avec la Birmanie / le Myanmar;*

Or. en

21.5.2013

B7-0198/26

**Amendement 26**

**Franziska Keller**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**David Martin, Vital Moreira**

au nom de la commission du commerce international

Rétablissement du bénéfice des préférences tarifaires généralisées à la Birmanie / au Myanmar

**B7-0198/2013**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 18 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*18 ter. demande à la Commission d'évaluer de manière efficace et globale l'incidence en matière de droits de l'homme de l'accord bilatéral d'investissement envisagé avant de formuler sa proposition de directives de négociation, et de consulter étroitement le Parlement et la société civile dans ce processus;*

Or. en

21.5.2013

B7-0198/27

**Amendement 27**

**Franziska Keller**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**B7-0198/2013**

**David Martin, Vital Moreira**

au nom de la commission du commerce international

Rétablissement du bénéfice des préférences tarifaires généralisées à la Birmanie / au

Myanmar

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 18 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*18 quater. demande que soit incluse une  
composante "société civile" forte et visible  
dans le groupe de travail Myanmar-UE  
qui doit être mis sur pied dans le courant  
de cette année;*

Or. en